L'impact de Parcoursup sur les vécus et les pratiques des lycéens. Développements à partir d'un entretien (avec Soizig Le Nevé[1]) – I . Luciani novembre 2019

Quelles sont les stratégies de choix mobilisées par les lycéens ? Avec quel type d'accompagnement ?

À ce jour, on sait que les chefs d'établissements et les professeurs des lycées subissent une forte pression des familles qui ne savent pas quelles options choisir pour permettre à leurs enfants de s'orienter au mieux par la suite. La possibilité de s'enferrer très tôt, dès la seconde, dans des choix potentiellement bloquants pour son avenir, de surcroît à un âge où souvent on ignore encore ce que l'on souhaite faire et pour quoi on sera vraiment doué, est assez dramatique.

Or, à l'heure actuelle, on n'a qu'une idée très approximative de ce vers quoi les parcours de formation (triplettes puis doublettes, et options) vont réellement ouvrir. Ce qui est particulièrement stupéfiant, c'est de voir le gouvernement imposer une réforme de cette ampleur à marche forcée, sans avoir ni réellement réfléchi aux parcours de formation qu'allaient produire les élèves, ni préparé l'articulation réelle de ces parcours aux formations du supérieur.

Du côté des professionnels, on est donc dans le tâtonnement. Au lieu de préparer ses réformes pour une mise en œuvre cohérente et nationale, le gouvernement laisse les acteurs tenter de comprendre au cas par cas les implications de ces réformes et les solutions à mettre en œuvre pour les rendre opératoires. Prenons le cas des groupes de travail et des commissions communes lycées/universités mis en œuvre entre le bassin de Massy et l'université Paris-Sud. Ce type d'initiative est très positif, mais est-il normal qu'on laisse ainsi les acteurs d'une réforme tenter de trouver localement, au cas par cas, avec les moyens du bord et les énergies individuelles disponibles, les moyens de ne pas aller dans le mur ?

Du côté des lycéens et de leurs familles, forcément, on assiste aux mêmes tâtonnements, ce qui génère aussi, forcément, d'importantes inégalités. L'éventail des supports d'aide au choix des étudiants est supposé être très large : entretiens avec le corps enseignant et notamment le professeur principal (dont les élèves se disent volontiers très satisfaits), heures dédiées à l'orientation, opérations portes ouvertes dans les établissements du supérieur… Mais en réalité, l'enquête réalisée par l'OVE Transition du secondaire vers le supérieur (septembre 2019) montre que seuls les meilleurs élèves, et les milieux les plus favorisés, utilisent largement l'ensemble de ces supports. Plus important encore, l'enquête de l'OVE souligne le rôle décisif du soutien familial, privilégiant les élèves issus des milieux les plus favorisés. C'est en effet parmi les étudiants accompagnés par un membre de leur famille que la satisfaction quant au résultat obtenu sur Parcoursup est la plus élevée : 68% de satisfaits ou de très satisfaits, contre une moyenne de 41% de satisfaits ou de non satisfaits.

Cette inégalité est d'autant plus grave que les élèves ne sont pas mieux préparés qu'avant, bien au contraire, à s'orienter. Les psychologues de l'Education nationale ont été marginalisés dans Parcoursup. Comme le soulignent des chercheurs en sciences de l'éducation comme Paul Lehner, les 54 heures dédiées à l'orientation en seconde relèvent en réalité plus de l'information que de l'orientation.

Au final, d'ailleurs, le pourcentage de lycéens professionnels n'ayant pas obtenu leur premier vœu, voire n'ayant reçu aucune proposition, reste dramatiquement élevé. En fin de procédure, un lycéen général sur cinq n'avait pas encore validé de proposition, ce qui atteste du désir profond d'accéder au parcours professionnel de son véritable choix. Mais chez les lycéens professionnels les chiffres sont encore pire, et ils se sont aggravés cette année : ils ne sont que 79% contre 86% l'an dernier à avoir reçu au moins une proposition. Près d'un jeune

[1] https://www.lemonde.fr/campus/article/2020/01/22/parcoursup-ce-que-l-orientation-individualisee-change-pour-les-lyceens_6026759_4401467.html

lycéen en bac professionnel sur 5 n'aura donc pas pu intégrer l'enseignement supérieur, et on oserait encore nous dire qu'il n'y a pas de sélection ? L'enquête de l'OVE confirme d'ailleurs que globalement seule la moitié des étudiants interrogés disent avoir été acceptés dans leur premier vœu, ce qui chez les bacheliers professionnels tombe à 41%.

On comprend mieux la mise en œuvre de stratégies multiples (71% des élèves interrogés dans le cadre de l'enquête de l'OVE ont développé à la fois des stratégies d'audace et de prudence, mêlant des vœux estimés inaccessibles et des vœux de secours palliant à l'échec de ses véritables aspirations). Mais au final il n'y a que 41% de lycéens qui se disent satisfaits ou très satisfaits de la plateforme. 30 % expriment même une insatisfaction générale. En effet, même si l'OVE met au jour des « stratégies » telles que l'audace et la prudence, aucune ne permet aux lycéens d'avoir vraiment la main sur leur orientation. Soit l'élève a fait les choix adéquats de spécialités pour imaginer à 16 ans le parcours de formation qui le conduira vers son métier. Soit l'élève va reproduire les triplettes ou les doublettes les plus « porteuses », indépendamment de ses aspirations professionnelles. Ainsi, une enquête de *L'Etudiant* en 2019 a montré que les deux tiers des élèves s'apprêtent aujourd'hui à choisir mathématiques, alors que seuls 30% d'entre eux y aspirent. Enfin, la réelle sélection qui se met aujourd'hui en place dans l'enseignement supérieur conduit d'ores et déjà un grand nombre d'élèves à se tourner vers les formations privées. On ne peut pas parler ici de stratégie d'orientation, mais bien plutôt d'une orientation contrainte par défaut, coûteuse et orchestrée : les formations d'ingénieurs non universitaires, les écoles de commerce, de gestion et de vente, les facultés privées ont connu une hausse de plus de 3% en 2018-2019, contre 1,6% dans les universités, les CPGE, les IUT et STS[2]. L'analyse du SIES corrèle explicitement cette réorientation des flux à la faiblesse des capacités d'accueil à l'université, et non à un choix des étudiants.

La maîtrise des risques (avec les attendus) est-elle le nouveau paradigme de l'orientation ?

Oui, c'est l'un des paradigmes qui sous-tend la logique de l'Etat, avec celui d'une gestion des flux dans une « économie de la connaissance » qui doit être rentable. C'est précisément cette dérive qui est catastrophique avec la forme actuelle du libéralisme. L'Etat devient acteur d'un marché de l'éducation qui suppose de limiter les risques pour obtenir le meilleur retour sur investissement, au lieu d'être une force de régulation visant à garantir et à rétablir l'égalité des chances pour tous. Nous partageons pleinement l'analyse de sociologues comme Romuald Bodin et Sophie Orange : on prévient l'échec en écartant les profils qui renvoient aux groupes les plus vulnérables. Dès lors Parcoursup se pare d'un double masque : un alibi de scientificité, et un alibi d'individualisation. L'alibi de scientificité consiste à utiliser des prédictions sociologiques pour automatiser les classements. Par exemple, des types de bacheliers se retrouvent exclus des licences générales, parce que statistiquement ils y réussissent moins bien. Ce faisant, on exclut de toute chance de réussite chaque année les quelques 15,5% de bacheliers non généraux, par exemple, qui obtenaient leur licence, soit près de 6000 jeunes qui avaient tous les atouts pour réussir. L'alibi d'individualisation est celui qui prétend, simultanément, introduire de l'humain dans les paramètres de classement. En fait, qu'il s'agisse de la fiche Avenir et des activités extra-scolaires, des lettres de motivation ou encore d'innovations introduites dans Parcoursup comme l'application « emage-me » des écoles de commerce, il s'agit véritablement d'une forme de profilage qui fonde en grande partie la sélection sur la personnalité des candidats, à un âge où les jeunes sont précisément supposés se construire, et sur leurs goûts et leurs activités, à un âge où ils reflètent pour une large part leur bagage culturel, social et familial. Avec une application

[2] http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/25/1/NI_2019_06_1110251.pdf

comme « emage-me », mobilisée par le concours PASS (Edhec et Inseec U), on utilise comme paramètre pour sélectionner des lycéens le sens du self-marketing, le « retour d'image », leurs « soft skills » (déjà en œuvre dans certaines universités), leur rayonnement auprès des autres… Au bout du compte, l'enseignement supérieur se met à peaufiner à des techniques de recrutement pour autoriser l'entrée dans ses filières : c'est d'une violence inouïe.

La résistance de plusieurs institutions comme le réseau Science Po ou l'Andea (Association nationale des écoles supérieures d'art), face à ce mélange d'automatisation totalitaire de la sélection et de culpabilisation psychologisante des individus qui échouent, est significative. Toutes mettent en exergue la manière dont Parcoursup creuse les inégalités sociales en privilégiant la culture statutaire, les compétences sociales ou relationnelles acquises notamment dans le milieu familial, et creuse des profils normés, tout tracés.

Sur le fonds, la maîtrise des risques a vocation à optimiser les taux de remplissage et les taux de réussite dans les filières, en limitant au maximum les marges de réorientation, c'est-à-dire non seulement les échecs, mais aussi les parcours complexes qui aboutissent bien souvent à la vraie réussite des individus. Il s'agit de remplir toutes les filières selon des capacités d'accueil contrôlées par l'Etat et les acteurs du marché des connaissances. Il en ressort des injonctions gouvernementales aberrantes, comme la tentative d'imposer dans le nouvel arrêté sur la Licence Professionnelle un taux de réussite d'« au moins 70% » pour les bacheliers technologiques en première année d'IUT. Cette injonction a été supprimée après l'opposition des organisations syndicales, dont le Snesup, au CNESER du 19 novembre. Malheureusement, le quota des 50% de bacheliers technologiques, auquel nous nous oppositions également, n'a pas été retiré par le gouvernement. Il montre bien que la logique d'orientation engagée par le gouvernement repose à la fois sur un paradigme de gestion des risques et de gestion des flux.

Dans quelle mesure le lycée d'origine peut influer à la fois sur le choix du lycéen et sur la réponse qu'une formation lui fera ?

Il est évident que le lycée d'origine peut jouer un rôle, tant par la sélectivité de sa notation que plus globalement par sa réputation, et par de multiples biais comme les options et les spécialités disponibles dans les « meilleurs » lycées. De fait, des demandes sont venues de toutes parts, incluant le médiateur des droits Jacques Toubon, pour exiger l'anonymisation des lycées car elle a introduit des cas avérés de discrimination. Or, l'issue donnée au cours de l'hiver 2019 à cette question de l'anonymisation est tout simplement effarante. Si on anonymise le lycée d'origine, les élèves scolarisés dans des « grands lycées » et leurs familles perdent à la fois l'avantage de la réputation du lycée et la justification de notes relativement basses, consécutives au fait que ces lycées notent de manière plus sévère. Les CPGE ont donc plaidé contre l'anonymat, et ils ont eu gain de cause. Ce qui est ahurissant, c'est que cette décision revient à consacrer l'existence en France, pour des citoyens théoriquement égaux en droits, d'un système scolaire à deux vitesses, composé de lycées d'élites et de lycées « défavorisés » (sic), au sein même de l'éducation national. Au lieu de tirer les conséquences de la confrontation actuelle sur l'anonymisation du lycée d'origine pour interroger la légitimité d'un tel système à deux vitesses, s'en indigner et tenter de le résoudre, on l'intègre en l'institutionnalisant comme un fait normal à la procédure de sélection. Et on va même jusqu'à rechercher le meilleur protocole pour pondérer les différences non seulement de niveaux, mais aussi d'exigences et surtout de moyens, qui opposent les établissements privilégiés et les autres. Le Comité de suivi de la loi ORE a placé parmi ses principales recommandations pour Frédérique Vidal, remises dans un rapport du 7 octobre 2019 : « aborder la question des écarts de notations entre lycées ». On ose rêver qu'il ne s'agit pas

seulement de travailler au meilleur moyen de pondérer les notes en fonction des lycées… c'est-à-dire au meilleur moyen de naturaliser l'inégalité dans un dispositif institutionnel républicain.

De plus, à très court terme, il est possible que certaines filières utilisent le financement des parcours de remédiation pour ouvrir des parcours de rattrapage destinés aux bons élèves dont les spécialités ne correspondraient pas exactement aux attendus d'une formation. Le président du comité de suivi de la loi ORE, Achille Braquelaire, confirme dans une interview donnée à l'AEF cette évolution « d'une logique de remédiation vers une logique de complémentarité ». Si aucun fond supplémentaire n'est alloué à ces nouveaux dispositifs, ce sera la double peine pour les lycéens issus de lycées défavorisés, ou des filières non générales.

Quelle transparence réelle de la plateforme ?

L'ensemble du dispositif a quelque chose de très inhumain, comme si tout était fait pour priver les élèves et leurs familles de leurs repères et des informations essentielles.

La temporalité est difficilement maîtrisable, avec une épreuve qui reste longue – l'enquête de l'OVE montre que 63% des lycéens ont attendu plus de quinze jours pour répondre à leurs propositions, parce qu'ils espéraient leur premier vœu – et une procédure accélérée qui oblige brutalement à prendre des décisions très rapides.

Surtout, les critères de classement et de sélection restent très opaques pour les élèves et leurs familles, dans la phase principale comme dans la phase complémentaire.

D'un côté, on a l'impression d'un catalogue de formations aisément utilisable car centralisé et clairement délimité par des attendus nationaux et locaux. En réalité, comme le soulignent les sociologues Leila Frouillou, Clément Pin et Agnès van Zanten (revue *Sociologie*, 2, 2019), les familles sont contraintes pour de nombreuses formations par le cadre académique, et surtout elles doivent gérer des formations hétérogènes, dont les critères de classement sont très différenciés parfois même entre des filières identiques.

Il y a bien sûr le problème des algorithmes locaux, dont la transparence a été demandée pendant des mois avant que la situation évolue enfin dans le bon sens.

Mais en-deçà des algorithmes, c'est le fonctionnement même des commissions d'évaluation, leur manque de transparence, leur hétérogénéité, parfois leur incohérence qui posent problème.

Le cas des IFSI cette année est particulièrement représentatif de cette opacité des règles. Les candidats ont ainsi dénoncé la différence de critères mis en œuvre d'un regroupement d'IFSI (autour d'une université) à un autre. En effet, en plus des attendus nationaux, chaque regroupement a élaboré sa méthode de sélection, et même si les critères sont souvent proches, les grilles de notation diffèrent d'un jury à un autre et sont souvent peu transparente. Par exemple, dans un IFSI de Poitou-Charente, la rubrique « activités/centres d'intérêt », bien que non obligatoire sur Parcoursup, n'a pas été comptabilisée en bonus mais pouvait faire perdre 14 points dans la grille d'évaluation par critères. Des témoignages rapportent aussi l'inégalité induite par le « projet de formation motivé », obligatoire : évalué sur des documents écrits, et non sur un entretien, il a fait apparaître de manière flagrante des dossiers montés dans le cadre d'une prépa, d'autres initiés de manière précise dans les lycées techniques et professionnels, et d'autres encore, beaucoup plus maladroits car souvent rédigés par l'élève seul, des lycées généraux[3].

À quoi s'ajoute parfois l'incompréhension devant les critères valorisés. En IFSI, l'étape des notes et du parcours scolaire évalue des acquis souvent très éloignés de ce qui sera demandé aux futurs infirmiers et infirmières (est-ce la culture générale, la motivation, les

[3] https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-le-tatonnement-des-commissions-ifsi.html

stages en milieux professionnels… qui doivent servir à départager les candidats, par exemple ?).

Enfin, l'opacité de la phase complémentaire achève de nourrir le sentiment d'injustice. En démissionnant du Comité éthique et scientifique de Parcoursup au début du mois de septembre, Julien Grenet évoquait notamment dans un article du *Monde* les « règles opaques » de la phase complémentaire, « notamment celle du ‘’premier arrivé premier servi’’ » qui n'est pas très « équitable ».